



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL (AAO) N°14-2026

EXTENSION PROJET D'INSTALLATION DE DÉTECTEURS DE DÉFAUTS POUR ARRIVER À 100% DES POSTES ÉQUIPES EN DEHORS DES POSTES TÉLÉCOMMANDÉS QUI INTÈGENT CETTE FONCTION (MARCHÉ DE CLIENTÈLE) - F_DD_316.

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru sur le site des marchés publics www.marchespublics.sn et dans le journal « **Le Soleil** » N° 16668 du 24 décembre 2025.

2. Senelec a obtenu dans le cadre de son budget d'investissement, des fonds, afin de financer le projet d'**Extension des installations de détecteurs de défauts**, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de ce Marché de clientèle relatif à l'acquisition d'équipements pour l'Extension du projet d'installation de détecteurs de défauts pour arriver à 100% des postes équipés en dehors des postes télécommandés qui intègrent cette fonction.

3. Senelec sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser le marché suivant « **Extension du projet d'installation de détecteurs de défauts pour arriver à 100% des postes équipés en dehors des postes télécommandés qui intègrent cette fonction** ».

L'attribution se fera en deux (02) lots :

- **Lot 1** : Fournitures de détecteurs de défauts ;
- **Lot 2** : Fourniture de batteries.

Les variantes sont acceptées. Le candidat doit répondre à l'offre de base et expliquer la variante dans une offre technique séparée.

Le délai de livraison des fournitures est de trois (03) mois à compter de la notification du bon de commande.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert (Marché de clientèle) tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat du **Département Approvisionnements sis au 28, rue Vincens Dakar, 4^{ème} étage, courriel : oumar.goumbala@senelec.sn téléphone : (221) 33 839-32-92** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres du Lundi au Vendredi de 07 H 30 mn à 16 H 30 mn heure locale.



6. Les exigences en matière de qualification sont :

A. Capacité financière

Fournir les états financiers des trois derniers exercices comptables (**2022, 2023, 2024**) dûment certifiés par un commissaire aux comptes ou accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (**ONECCA**) (sauf les experts comptables stagiaires) ou organisme assimilé pour les entreprises non sénégalaises.

Ces états financiers devront démontrer la solvabilité, la rentabilité et la liquidité de l'entité pour une bonne exécution de ce marché.

NB : Si le soumissionnaire remplit les conditions de nomination d'un commissaire aux comptes, il devra fournir les rapports d'opinion du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers des exercices 2022, 2023 et 2024.

B. Capacité technique :

Le produit proposé devrait exister depuis au moins deux (**02**) ans. Le soumissionnaire devra donner un document (attestation de bonne exécution, procès-verbal de réception ou bordereau de réception d'un client du fabricant) attestant que le fabricant a déjà livré les mêmes détecteurs de défaut proposés dans son offre depuis au moins deux ans.

Les pièces administratives (originales ou pièces légalisées) des administrations fiscales et sociales (IPRES, IMPOTS, SECURITE SOCIALE, INSPECTION DU TRAVAIL) et l'attestation de paiement de la redevance ARCOP (**Gestion 2025**) au 31 Décembre 2025 seront produites de préférence à la soumission ou au plus tard avant l'attribution provisoire du marché sous peine de rejet conformément à l'article 44 du nouveau code des marchés publics. Un acte d'engagement à respecter la Charte de transparence et d'Ethique devra également être fourni ainsi que la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet de faillite personnelle ou de liquidation des biens. L'attestation de non-faillite sera produite à la signature du contrat.

Pour toute demande de clarifications, vous pouvez contacter par courriel la **Direction de Passation des marchés** à l'adresse suivante : notificationcpm@senelec.sn.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Direction de l'Administration du Patrimoine et des Approvisionnements (DAPA) au 4^{ème} étage, 28 rue Vincens à Dakar de 7h30mn à 16h30mn heure locale contre un paiement non remboursable de cinquante mille (**50 000**) francs CFA. Le paiement se fera en espèces à la caisse principale de l'agence commerciale sise au 28 rue Vincens Dakar, contre un reçu de paiement à présenter au secrétariat du Département des Approvisionnements pour la remise du dossier. Les candidats qui le souhaitent peuvent consulter gratuitement sur place le dossier d'appel d'offres prévu à cet effet au département des approvisionnements aux jours et heures ouvrables de 7 heures 30 mn à 16 heures 30 mn heure locale.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **Salle Commission des Marchés sise au 19, rue Abdou Karim Bourgi x Wagane Diouf au 2^{ème} étage de la résidence Khoudia**, Dakar, téléphone : (221) 33 839 30 17 au plus tard le **MERCREDI 10 JUIN à 09 HEURES 30 MINUTES HEURE LOCALE**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.



9. Les candidats qui souhaitent déposer leurs offres avant la date d'ouverture des plis les remettront à la **Direction Passation des Marchés, 19, rue Abdou Karim Bourgi x Wagane Diouf, au 2^{ème} étage de la résidence Khoudia** - Dakar. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à la même adresse le **MERCREDI 10 JUIN à 09 HEURES 30 MN heure locale au plus tard.**

10. L'offre doit comprendre une garantie de soumission d'un montant de :

- **Lot 1** : cinq millions **(5 000 000)** FCFA ;
- **Lot 2** : sept cent cinquante mille **(750 000)** FCFA.

La garantie de soumission devra demeurer valides vingt-huit **(28)** jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre. La garantie devra être émise par un établissement financier agréé par le Ministère des Finances et du Budget (MFB).

Les offres devront demeurer valides pendant quatre-vingt-dix **(90)** jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Directeur Général